

Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

Discussions animées sur l'AECG avant le sommet UE-Canada du 27 octobre

La Commission européenne multiplie les discussions sur l'accord dans divers forums en prévision du Sommet UE-Canada du 27 octobre, où l'Accord économique et commercial global (AECG) doit être signé par les hauts dirigeants. Ce fut d'ailleurs le cas le 31 août lorsque la Commission du commerce international du Parlement de l'UE a tenu une discussion animée sur l'AECG. La Commission a avancé que l'AECG offre les meilleures occasions commerciales à l'UE, plus que tout autre accord de libre-échange (ALE) bilatéral de l'UE.

Certains États membres de l'UE ont souligné les nombreux avantages que l'UE tirera de l'AECG, en commençant par la protection de 140 indications géographiques de produits et l'ouverture au marché public canadien et au secteur du fromage à un moment où le secteur agricole européen vit de grandes difficultés. Si l'accord est avorté, l'UE ne sera plus considérée comme un négociateur crédible, a-t-on entendu affirmer un membre de l'UE, ce qui fait écho aux appels à la mise en œuvre provisoire rapide de l'accord à la suite de sa ratification par le Parlement de l'UE cet automne.

D'autres, entre-temps, continuent de remettre en question le chapitre sur les investissements, et demandent des clarifications concernant le nouveau système juridictionnel des investissements. Le membre français du Parlement européen Yannick Jadot a souligné que le chapitre sur les investissements ayant fait l'objet d'une entente donnera des « pouvoirs importants aux entreprises canadiennes et aux divisions de

sociétés américaines basées au Canada ». La France a récemment critiqué l'accord de libre-échange États-Unis–Union européenne (PTCI) et demandé de cesser les négociations. L'AECG, qui certains comparent à un petit PTCI, empêcherait les États membres de l'UE de mettre en œuvre des politiques telles qu'un « Buy European Act » ou une « loi européenne pour les petites entreprises ».

« Avec l'AECG, nous ne serons jamais en mesure de faire cela », a déclaré M. Jadot.

La mise en œuvre provisoire de l'accord est prévue à la suite du vote du Parlement de l'UE, mais avant la ratification par chaque parlement des États membres. Et cela, selon certains, créerait un « fait accompli », puisque les Membres seraient déjà exposés aux conséquences négatives de l'accord bien avant que leur parlement régional et national ne le ratifie.

Le Canada, de son côté, a nommé l'ancien ministre des Affaires étrangères et du Commerce international Pierre Pettigrew comme envoyé pour aider à convaincre les pays européens de ratifier et de mettre en œuvre rapidement l'AECG.

Échéancier

D'autres discussions sur l'AECG sont prévues en septembre. La commissaire au Commerce de l'UE, Cecilia Malmström, tiendra une réunion avec la société civile le 19 septembre, alors qu'une réunion informelle des ministres du Commerce de l'UE doit avoir lieu les 22 et 23 septembre à Bratislava, en Slovaquie.

La discussion informelle de Bratislava portera principalement sur l'AECG et le PTCI (ainsi que sur un troisième point, la « modernisation des instruments de défense commerciale ». Dans le cas de l'AECG, les

ministres du Commerce doivent poursuivre leur évaluation de l'accord et discuter des processus de signature et de ratification. Cela étant dit, aucune décision n'est censée être prise lors de cette réunion puisqu'il s'agit d'une séance informelle. Une réunion officielle des ministres du Commerce est prévue le 11 novembre à Bruxelles, après le sommet UE-Canada du 27 octobre, lors de laquelle aura lieu la signature de l'AECG.

Cependant, cela ne signifie pas que les ministres du Commerce de l'UE n'auront pas la chance d'approuver l'AECG avant la cérémonie de signature.

En effet, le Comité des représentants permanents de l'UE, qui est composé principalement d'ambassadeurs de l'UE, se réunira le 12 octobre dans le but d'approuver l'AECG. Cette réunion ouvrira la voie pour que les ministres du Commerce approuvent la décision prise par les ambassadeurs lors du Conseil des affaires générales (CAG) prévu le 18 octobre, permettant ainsi la signature de l'accord lors du Sommet UE-Canada le 27 octobre.

Une fois les signatures obtenues, le Parlement de l'UE doit ratifier l'accord avant sa mise en œuvre provisoire.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

